



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°18 – Réunion plénière

Réunion de bureau : Samedi 10 janvier 2026

À : 9h30 à Brignoles

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents

MM. Pierre ALCOVERRO, Gérald BETTANCOURT (Président de la C.D.A du Grand Vaucluse en Visio), Marc CHIRON, Claude COLOMBO, Claire DEWOST, Guillaume JANIN (Président de la C.D.A du Var), Sébastien OURS, Halidi SOULE (Président de la C.D.A des Alpes en visio), Jean-François SOTO (représentant de la C.R.A à la C.R de Discipline), Victor PETIGNY, Jean-Louis DISTANTI, Philippe DI MARCO (Président de la Commission régionale des Délégués), Adil MOURABIT (CTDA Grand Vaucluse en visio) et Claude TELLENE.

Excusé(s) :

Arnaud DOUDET, Vincent CASERTA, Réda BETROUNI, Jérôme CASCALES, Lionel D'ANTONIO (Président de la C.D.A de Provence), Florian GONCALVES DE ARAUJO, Marion SALEMME, Christopher SPADAFORA, Fabrice POREE, Ahmed TALEB - Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif.

Assiste(nt) à la séance : M. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

SECTION ADMINISTRATIVE

Ouverture de la séance par M. Gilles ERMANI, Président de la C.R.A :

Le président de la C.R.A a ouvert la réunion en exprimant sa satisfaction et en remerciant l'ensemble des participants, tout en leur présentant ses meilleurs vœux. Il se réjouit d'avoir pu organiser cette réunion à Brignoles et remercie le Président de la Ligue Eric BORGHINI et le Comité de Direction pour la confiance renouvelée à la CRA.

Il dresse un premier bilan satisfaisant après quatre mois écoulés de notre corps arbitral Méditerranéen avec au rayon des satisfactions la sélection de Victor CHAIX pour l'Euro Futsal et la nomination de nos deux JAF première année en catégorie JAF 1 permettant à Messieurs CRESTANI Maxime et EL MEDDAH Malik d'envisager l'avenir avec optimisme.

Des objectifs importants sur l'arbitrage féminin et notamment l'avancée attendue en futsal. La volonté Fédérale de rajeunir nos meilleurs jeunes et le développement de la fonction d'arbitre assistant fédéral avec la création envisagée d'une catégorie d'arbitre assistant F4 en masculins et arbitre assistante féminine F3, de quoi nous autoriser un beau challenge à mettre en place.

Intervention de Messieurs Pierre ALCOVERRO, Jean-Louis DISTANTI et Philippe DI MARCO :

Ces élus du Comité de Direction ont fait part de leur satisfaction d'être présents pour cette réunion plénière et la CRA les remercie pour leur soutien.

Intervention de M. Claude COLOMBO Conseiller en Arbitrage auprès du Président de la Ligue :

Claude Colombo prend la parole pour exprimer sa grande satisfaction de pouvoir participer à ce rassemblement et renouvelle sa confiance à la C.R.A et se dit très confiant pour l'arbitrage Méditerranéen.

Effectifs 2025-2026

M. Cyril BOUREAU prend la parole pour détailler les effectifs 2024-2025 :

- Au 30 juin 2025, la Ligue Méditerranée comptait 1307 arbitres.

- Au 12 septembre 2025, 1023 arbitres étaient licenciés et désignés (110 dossiers en attente, 210 non renouvelés).

Au 1er janvier 2026 1173 licences validées et 25 en attente. 201 arbitres n'ont pas renouvelés.

L'effectif féminin de 70 au 30/06/2025 s'élève à 61 au 01/01/2026. L'effectif régional est passé de 191 en 2024/2025 à 201 au 01/01/2026.

M. Maxime APRUZZESE fait le bilan du stage inter district des 20 et 21/12/2025 à Boulouris où 31 stagiaires des cinq Districts étaient présents.

SECTION TECHNIQUE

Formation Initiale en Arbitrage (F.I.A) :

L'organisation des F.I.A pour cette nouvelle saison est présentée par M. Cyril BOUREAU.
Un kit pédagogique est mis à disposition des C.D.A pour l'organisation des sessions de formation (ballons, plots, coupelles, drapeaux, etc...).

Candidatures Arbitres de Ligue :

M. Cyril BOUREAU garde la parole pour présenter le calendrier concernant les candidatures, et les conditions d'éligibilité.

Le stage Inter District (20-21 décembre 2026) est un moment fort de la préparation des candidats car il permet de mieux appréhender les attentes (techniques et savoir-être) de la C.R.A.

La C.R.A a choisi d'attribuer le nombre de places suivants par District pour ce stage :

- Grand Vaucluse : 6
- Alpes : 4
- Provence : 9
- Var : 6
- Cote-d'Azur : 8

La journée d'examen à la Ligue est fixée au 28 février 2026. Lors de cette journée, les candidats passeront les tests physiques le matin et les tests théoriques l'après-midi (avec un minimum de 70/100).

SUJETS DIVERS

Intervention de M. Jean-François SOTO concernant la Commission de Discipline

M. Jean-François SOTO intervient en sa qualité de représentant de la CRA auprès de la Commission de Discipline. Il rappelle l'importance des rapports des arbitres dans le bon fonctionnement de la Commission de Discipline.

Il rappelle qu'il prendra contact avec tous les arbitres convoqués en Commission de Discipline, et que leurs auditions pourront se faire en visioconférence.

La présence des arbitres convoqués auprès de la Commission de discipline est indispensable et la CRA veillera au respect du bon fonctionnement de cette commission.

Intervention de M. Guillaume JANIN, Président de la C.D.A du Var :

M. Guillaume JANIN, président de la C.D.A du Var, prend la parole pour faire un point sur le début de saison des arbitres de District Varois.

Intervention de M. Loïc CHABANE, président de la C.D.A Côte-d'Azur :

M. Loïc CHABANE, nouveau président de la C.D.A Côte-d'Azur, se présente aux membres de la réunion. Il soulève ensuite une problématique concernant la publication des résultats des F.I.A.

Intervention de M. Halidi SOULE, président de la C.D.A Alpes en visio :

M. Marc CHIRON présent et représentant de la CDA des Alpes, prend la parole au nom de la C.D.A des Alpes. Sa commission cherche un site pour la F.I.A de février 2026 et fait part de sa satisfaction d'avoir un CTA depuis quelques mois.

Intervention de M. Gérald BETTANCOURT, Président de la C.D.A du Grand Vaucluse en visio :

M. Gérald BETTANCOURT, président de la C.D.A du Grand Vaucluse, soulève un point concerne la désignation des JAL R3 en District. Un processus particulier va être mis en place pour les C.D.A souhaitant désigner les JAL R3 sur des compétitions de District seniors.

Président
Gilles ERMANI

Secrétaire
Florian BREVET